

Rapport n°38

Designazione d'un suppleente inde u cumitatu di gestione di u Parcu naturale marinu à u Capicorsu è di l'Agriate

Désignation d'un membre suppléant au sein du comité de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

Par délibération 2026/AVR/01/26 du 23 avril 2026, le conseil municipal a désigné, Madame Lauda Giudicelli, aux fins de siéger au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Conformément au décret n° 2016-963 du 15 juillet 2016 et afin de compléter la représentation de la commune au sein de cette instance, il y a lieu de désigner également un membre suppléant.

Il est précisé que le vote relatif à la désignation d'un membre a lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à main levée.

En conséquence, il est proposé :

- De ne pas procéder au scrutin secret à la nomination d'un membre du conseil municipal destiné à siéger au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate
- De désigner un membre suppléant afin de siéger au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate suivant :

Suppléant : Philippe VIGNOLI